

À Asnières-sur-Seine, un service de psychiatrie détruit pour avoir défendu les droits des patients

PAR CAROLINE COQ-CHODORGE
ARTICLE PUBLIÉ LE MARDI 28 SEPTEMBRE 2021



© Christophe ARCHAMBAULT / AFP

En juillet 2021, le psychiatre Mathieu Bellahsen a été démis de ses fonctions de chef de pôle au terme d'une enquête administrative. En mai 2020, il s'opposait à l'enfermement systématique de patients justifié par le confinement. La direction nie toutes représailles. Pourtant, de nombreux membres de son équipe dénoncent une enquête à charge.

Les assises de la santé mentale et de la psychiatrie se **tiennent** jusque mardi soir. Il y est beaucoup question de la santé mentale de la population et de pratiques innovantes. Ce qui mine la psychiatrie n'est pas discuté, mais s'est imposé dans la grande consultation rendue publique en introduction des assises, lundi. 10000 professionnels de la psychiatrie s'y sont exprimés pour faire part d'un profond mal-être: 57% attendent une valorisation de leurs métiers, 54% des moyens humains ou financiers, 54% un renforcement des moyens existants.

«Le gouvernement veut surfer sur la crise du Covid pour parler de la santé mentale de la population. Mais ces assises évoquent très peu le vécu réel de la psychiatrie, celle qui prend en charge les malades psychiatriques, et qui va très mal», estime la psychiatre Delphine Glachant, présidente de l'Union syndicale de la psychiatrie. À l'hôpital psychiatrique, 30% des postes de médecin sont vacants.

À l'hôpital Roger-Prévoit de Moisselles, dans le Val d'Oise, dans ce contexte de sous-effectif croissant, de conditions de travail toujours plus dégradées,

s'est nouée une profonde crise autour des droits des patients, défendus par les uns, perdus de vue par les autres. La direction de l'hôpital a violemment tranché.

Sur [mediapart.fr](https://www.mediapart.fr), un objet graphique est disponible à cet endroit.

Tout un pôle de l'hôpital, celui du secteur d'Asnières-sur-Seine (Hauts-de-Seine), est démantelé. Le chef du pôle, le docteur Mathieu Bellahsen, a été démis de ses fonctions le 7 juillet dernier. Il est depuis en arrêt maladie, comme la plupart des médecins. La cadre supérieure de santé a été mutée. L'unité d'hospitalisation a été fermée faute de personnel. Et les autres services du pôle sont dans une situation très précaire.

Le psychiatre Mathieu Bellahsen, auteur d'un **blog** sur Mediapart, est une voix forte de la psychiatrie. Il alerte depuis des années sur la déliquescence de ce service public. Il est très engagé dans le «Printemps de la psychiatrie», qui s'est constitué pour unir les mobilisations dans les hôpitaux psychiatriques, en 2018 et 2019, au Havre, à Rouen, ou à Amiens.

Engagé dans des procédures en justice contre son établissement, il ne souhaite pas s'exprimer. Mais sept membres de son équipe ont accepté de raconter cette crise: médecins, psychologues, psychomotriciens ou cadres de santé. Tous veulent préserver leur anonymat, certains ayant déjà été sanctionnés par la direction, d'autres craignant de nouvelles représailles dans un climat d'extrême tension.

Tous ancrent leur pratique dans la psychothérapie institutionnelle, un courant de la psychiatrie dont les bases ont été posées après la Seconde Guerre mondiale. Nourrie par la psychanalyse, la psychothérapie institutionnelle cherche à humaniser l'institution psychiatrique, en en faisant un lieu de soins co-construits entre soignants et soignés. Les droits des patients irriguent cette démarche.

« On travaille à l'émancipation des patients, à partir de ce qu'ils racontent, explique un psychologue du service. On a créé une radio, un journal, on travaille avec le monde associatif, dans la cité. Notre travail est reconnu, nous avons reçu des prix. »

« *La psychothérapie institutionnelle, c'est ce que font tous les soignants quand ils ne veulent pas être claquemurés dans une gestion bureaucratique et autoritaire* », explique André Bitton, ex-usager de la psychiatrie et président du Cercle de réflexion et de proposition d'actions sur la psychiatrie (CRPA), qui a officiellement apporté son soutien au pôle d'Asnières.

Ce courant psychiatrique est malmené aujourd'hui, de la même manière que la psychanalyse, en particulier par « *le monde universitaire, qui accompagne les restructurations en réorientant les services vers des pratiques plus comportementalistes, ou neurobiologiques, axées sur les médicaments* », détaille la psychiatre Delphine Glachant. *L'objectif est de réhabiliter le patient, de le faire rentrer dans la norme*. Le délégué interministériel à la santé mentale et à la psychiatrie, le professeur de psychiatrie Frank Bellivier, est un représentant de ce courant.

« *Les neurosciences veulent renvoyer le plus de monde vers le libéral et fermer des lits d'hospitalisation, s'alarme Pascal Dias, de la commission psychiatrie du syndicat Sud. C'est pour cette raison qu'on trouve autant de malades psychiatriques à la rue, en prison, contentonnés dans les services d'urgence. Mathieu Bellahsen paie son engagement en faveur d'une psychiatrie humaniste, qui dénonce l'augmentation du recours à l'isolement et la contention par manque d'effectifs.* »

La crise au sein de l'hôpital de Moisselles a débuté pendant le premier confinement, quand plusieurs services de l'hôpital ont choisi d'enfermer systématiquement les patients psychiatriques à leur admission, pendant 72 heures, et même jusqu'à 14 jours dans un service de l'hôpital. Mathieu Bellahsen a rapidement mis en garde l'hôpital sur la confusion entre le confinement et l'isolement psychiatrique, qui doit être justifié médicalement.

Il était possible de faire autrement, son service le démontrait. La plupart des patients comprenaient la nécessité de l'auto-confinement et restaient librement dans leur chambre. Pour aider les malades hospitalisés à traverser cette épreuve, les soignants ont tenté de répondre à leurs besoins essentiels, leur apportant les

journaux, leur prêtant des radios. Eux aussi voulaient « *savoir ce que racontait Macron* », rapporte une soignante.

En cas de non-respect du confinement, les patients en hospitalisation libre étaient invités à rentrer chez eux. Ceux hospitalisés sous contraintes pouvaient être isolés, dans une chambre dédiée, sur prescription médicale. Le service respectait ainsi la loi.

Seulement, le 8 mai 2020, Mathieu Bellahsen a été informé que tous les patients de son service étaient enfermés à clé dans leur chambre, les verrous des portes renversés de l'intérieur vers l'extérieur. Il a alors alerté le Contrôleur général des lieux de privation des libertés (CGLPL), alors Adeline Hazan. Celle-ci a diligenté une visite le 18 mai. Ses recommandations en urgence, rendues **publiques**, sont très sévères pour l'hôpital.

« *Des patients ont été enfermés 24 heures sur 24 sans que leur état clinique le justifie, sans décision médicale écrite émanant d'un psychiatre ni traçabilité et, au surplus, dans des espaces dangereux et non aménagés à cet effet* », a constaté le CGLPL. « *Les praticiens l'ont décidé en lui donnant un caractère systématique, prétendant que les patients psychiatriques ne seraient pas à même de comprendre et de respecter les gestes barrières.* » Le CGLPL insiste sur « *les conditions indignes* » de l'isolement: les contrôleurs ont constaté que les chambres manquaient de lumière, d'air, n'étaient dotées ni de radio ni d'horloge. Certaines n'avaient pas de bouton d'appel et dans d'autres, il ne fonctionnait pas toujours. Les patients étaient habillés en pyjama jetable, sans accès à une douche, avec juste un lavabo et un nécessaire de toilette.

Cet isolement illégal a fait des victimes: le CGLPL rapporte qu'une patiente a été « *gravement blessée et admise aux urgences* » après avoir sauté du 2^e étage, par la fenêtre de sa chambre qu'elle a brisée. Plusieurs soignants du pôle d'Asnières rapportent qu'une de leur patiente a été durablement traumatisée par cet enfermement. « *Je peux en témoigner: après un isolement, c'est difficile d'avoir à nouveau confiance dans le soin* », explique André Bitton.

Officiellement, la crise du pôle d'Asnières part d'une lettre adressée à la direction le 14 mai 2020, 6 jours après l'alerte au CGLPL, point de départ d'une enquête administrative de plusieurs mois. Elle est signée par «*l'équipe infirmière de l'extra-hospitalier*». Elle pose «*la question de harcèlement, d'abus de pouvoir et de maltraitance*» de la part du chef du pôle. Elle reproche des «*décisions unilatéralement prises*» comme la création d'un groupe d'entraide mutuelle, l'embauche d'un éducateur spécialisé à la place d'un infirmier, ou encore le fait qu'une psychomotricienne se substitue à un infirmier dans les visites à domicile.

La création d'un groupe d'entraide mutuelle (GEM), une association d'usagers de la psychiatrie, est le premier grief de ces paramédicaux, qui n'ont pas signé leur courrier. L'ex-usager de la psychiatrie André Bitton commente, ironique: «*Un GEM, c'est un contre-pouvoir exercé par les usagers, qui gagnent ainsi en autonomie. Je comprends que cela rende certains soignants fumasses...*»

Les sept membres de l'équipe que nous avons interrogés décrivent tous un conflit à l'intérieur de l'équipe entre ceux qui adhèrent à la psychothérapie institutionnelle, et d'autres qui rejettent ce cadre de travail. Le conflit, ancien, préexistait à l'arrivée de Mathieu Bellahsen à la chefferie du pôle.

«*Au départ, je ne pensais pas que la direction puisse prendre tout ça au sérieux. On savait qu'il y avait une enquête, mais on n'avait aucune nouvelle. Puis on a su qu'une partie de l'équipe seulement, celle qui désavoue nos pratiques, était entendue. Nous sommes quinze à avoir demandé à être auditionnés, mais la directrice a refusé, au prétexte que l'enquête perdrait en objectivité*», explique un psychologue.

Les conclusions de l'enquête administrative sont floues. Est reproché à Mathieu Bellahsen un «*discours*» tenu début 2020, par lequel il a tenté de recadrer son équipe. Pour la direction, ce discours a «*été vécu comme violent, au point que certains étaient en pleurs*». Mais, là encore, ce vécu est loin d'être partagé: «*Je l'ai trouvé très ferme, mais il fallait de la*

fermeté, certaines personnes ne cessaient de dénigrer le travail collectif.» «*Il a employé des mots assez durs, mais je pense qu'il fallait nommer les choses.*»

La violence, ils l'ont vue dans la conduite de l'enquête administrative. Une personne auditionnée raconte «*un moment insupportable. Deux personnes que je ne connaissais pas ont voulu me faire avouer une faute professionnelle que je n'avais pas commise, en l'occurrence d'avoir fait des visites à domicile pendant le premier confinement, pour prendre des nouvelles des patients, parler de leur quotidien. J'aurais outrepassé mes compétences. Mais les personnes que j'avais en face de moi n'avaient aucune idée de mes compétences! J'ai craqué, pleuré plusieurs fois pendant l'entretien. J'ai apporté mon soutien au chef de pôle, à la cadre supérieure du service, mais ce n'est même pas mentionné dans le rapport. L'hôpital a choisi de ne retenir qu'un seul discours*».

Est également reproché au pôle le nombre de fugues de patients, plus important que dans d'autres services. Seulement, l'unité d'hospitalisation était la seule de l'hôpital à maintenir ses portes ouvertes de 8 heures à 19 heures: les patients étaient libres de sortir dans le parc, sans demander l'autorisation pour passer la porte.

«*Les portes ouvertes sont un vieux sujet dans la psychiatrie: c'est un équilibre à trouver entre le respect des droits des patients et les risques qu'on prend*», explique un médecin. Les membres de l'équipe ont du mal à s'expliquer sur les chiffres: «*On peut leur faire dire ce qu'on veut, il faudrait pouvoir les discuter. Mais avec cette direction, on n'a jamais pu discuter.*» Pour un autre encore, ce reproche prouve que «*ce qui est visé, c'est le sens qu'on donne à notre travail: on s'est battus pour ouvrir les portes, pour que les patients circulent librement*».

Sont encore reprochés à Mathieu Bellahsen «*des discours très politisés*». Là encore, les autres membres de l'équipe tombent des nues: «*Je ne comprends pas: c'est normal d'avoir une analyse politique de la place de nos patients dans la société. Les réunions n'étaient en aucun cas une tribune politique*», dit l'un.

«C'est pour cette analyse politique que j'ai rejoint ce pôle,dit un autre. Cela fait partie de l'héritage de la psychothérapie institutionnelle.»

En juin, quinze membres de l'équipe signent un nouveau courrier à la directrice, Luce Legendre, en mettant durement en cause ses méthodes: *« Nous ne pouvons pas tolérer que notre travail de soignant fasse ainsi l'objet d'accusations diffamantes d'une telle gravité.»* Ils dénoncent une *«instrumentalisation des conflits d'équipe par la direction au profit d'un sordide règlement de comptes avec l'encadrement de notre pôle suite à la venue du CGLPL»*.

Pour la directrice de l'hôpital, ces nombreux courriers, pourtant signés par environ une moitié du pôle d'Asnières, ne constituent pas un *« motif légitime à remettre en cause l'alerte»* initiale, celle des infirmiers anonymes.

« Il n'existe aucun lien entre le signalement effectué par le docteurBellahsen auprès du Contrôleur général des lieux de privation des libertés (CGLPL) et l'ouverture de l'enquête administrative au sein du pôle», se défend encore la directrice en réponse à nos questions. Elle insiste d'ailleurs: *« Le signalement au CGLPL est un droit réglementé, dont l'exercice n'a jamais été remis en question à Roger-Prévoit.»*

La précision est importante: sanctionner une personne qui saisit le CGLP est un délit d'entrave passible de 15000euros d'amende.

Mais personne ne semble dupe: *« Je suis intimement persuadée que tout ce qui se passe est lié à cette affaire d'enfermement illégal. Dans la chronologie, les repréailles sont évidentes. À l'intérieur de l'établissement, on ne cesse de nous reprocher la venue du CGLPL. Le docteurBellahsen aurait été déloyal, il aurait mis en cause publiquement l'établissement, tous les agents. Je me suis aussi rendu compte que notre pratique, qui repose plus sur la relation humaine que sur les médicaments, est soupçonnée de mettre en danger les soignants et les patients dans un contexte de sous-effectif. C'est une énigme pour moi, car je suis convaincue de l'efficacité*

de notre travail. Ce serait plus sécurisant d'attacher les patients? Il y a là deux visions de la psychiatrie qui s'affrontent.»

La présidente de l'Union syndicale de la psychiatrie, Delphine Glachant, a elle aussi eu *«des échos de l'hôpital de Moisselles: des personnes ont mal pris les recommandations du CGLPL. Ils ont un sentiment de honte, d'indignité. Pourtant, ces recommandations sont admirables, elles rappellent des choses fondamentales»*.

Dans cet hôpital psychiatrique, les usagers sont uniquement représentés par des familles, ce que Mathieu Bellahsen a tenté de faire évoluer en encourageant des patients à se présenter à la Commission des usagers de l'hôpital. L'actuel président de cette commission, Michel Girard, père d'un patient, juge les recommandations du CGLPL *«excessives. À l'admission, les patients enlevaient leurs vêtements et étaient enfermés le temps du résultat du test. L'établissement a appliqué un principe de réalité pendant une période difficile»*.

La seule unité d'hospitalisation dont les portes étaient maintenues ouvertes est désormais totalement fermée, faute de soignants. Pour plusieurs membres de l'équipe, *«si elle rouvre, les portes seront fermées, et des lits seront supprimés, officiellement à cause du chef de pôle qui fait partir tout le monde. La direction sait utiliser les évènements pour avancer dans la restructuration»*.L'hôpital de Moisselles est en effet engagé dans une fusion avec l'hôpital de Nanterre, des suppressions de lits sont programmées.

Dans le pôle, les départs se multiplient, d'autres se préparent. *«Cette enquête a été menée au nom de supposées souffrances au travail. Or, je n'ai jamais vu une telle souffrance depuis cette enquête. C'est un traumatisme d'avoir vu s'effondrer, en deux mois, toute une pratique pour laquelle on se bat, un service qu'on a tenu à bout de bras malgré les difficultés.»* *«On est pris dans un dilemme: soit rester pour les patients, soit partir pour protéger sa propre santé.»**«Je suis dégoutée par l'hôpital public. Pourtant, jusqu'au moins de juin, je n'imaginais pas le quitter.»*

Plusieurs patients inquiets ont eux aussi pris la plume dans une lettre adressée à la directrice le 18 août : « Nous estimons qu'en destituant le docteur

Mathieu Bellahsen, les options actuelles de certaines bureaucraties hospitalières portent atteinte au bien-être des patients. »

Directeur de la publication : Edwy Plenel

Direction éditoriale : Carine Fouteau et Stéphane Alliès

Le journal MEDIAPART est édité par la Société Editrice de Mediapart (SAS).

Durée de la société : quatre-vingt-dix-neuf ans à compter du 24 octobre 2007.

Capital social : 24 864,88€.

Immatriculée sous le numéro 500 631 932 RCS PARIS. Numéro de Commission paritaire des publications et agences de presse : 1214Y90071 et 1219Y90071.

Conseil d'administration : François Bonnet, Michel Broué, Laurent Mauduit, Edwy Plenel (Président), Sébastien Sassolas, Marie-Hélène Smiéjan, François Vitrani. Actionnaires directs et indirects : Godefroy Beauvallet, François Bonnet, Laurent Mauduit, Edwy Plenel, Marie-Hélène Smiéjan ; Laurent Chemla, F. Vitrani ; Société Ecofinance, Société Doxa, Société des Amis de Mediapart, Société des salariés de Mediapart.

Rédaction et administration : 8 passage Brulon 75012 Paris

Courriel : contact@mediapart.fr

Téléphone : + 33 (0) 1 44 68 99 08

Télécopie : + 33 (0) 1 44 68 01 90

Propriétaire, éditeur, imprimeur : la Société Editrice de Mediapart, Société par actions simplifiée au capital de 24 864,88€, immatriculée sous le numéro 500 631 932 RCS PARIS, dont le siège social est situé au 8 passage Brulon, 75012 Paris.

Abonnement : pour toute information, question ou conseil, le service abonné de Mediapart peut être contacté par courriel à l'adresse : serviceabonnement@mediapart.fr. ou par courrier à l'adresse : Service abonnés Mediapart, 4, rue Saint Hilaire 86000 Poitiers. Vous pouvez également adresser vos courriers à Société Editrice de Mediapart, 8 passage Brulon, 75012 Paris.